



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

PREFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE CONCERTATION PUBLIQUE

Pôle de coordination interministérielle
et de concertation publique

**RECEPISSE DE DECLARATION
pour l'exercice de l'activité de négoce
ou de courtage de déchets dangereux et non dangereux**

LE PREFET DE L'AUBE
Chevalier de l'ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R 541-55 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de négoce et de courtage de déchets ;

VU la déclaration de la SARL LOGILEO dont le siège social est situé 12 rue du Capitaine Gauvin à Troyes, relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux ;

DÉLIVRE RÉCÉPISSÉ

à la SARL LOGILEO dont le siège social est situé 12 rue du Capitaine Gauvin à Troyes (10000), de sa déclaration du 5 novembre 2019 relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

La validité de ce récépissé est de 5 ans.

Récépissé n° 19/31 délivré le 6 novembre 2019 à TROYES (AUBE).

Pour le Préfet et par délégation
Le chef de service,

Héry RAMILJAONA